

Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon



Sommaire :

Les élus du conseil de Communauté	2
Les services de la Communauté	4
Les compétences de la Communauté	7
Les informations pratiques	8

Édito du Président :

À l'issue du renouvellement des membres du Conseil de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon, je tiens tout d'abord à saluer l'engagement de celles et ceux qui ont choisi de se mettre au service de l'intérêt général. Leur implication témoigne de la vitalité de notre territoire et de la volonté collective de construire un avenir commun, ambitieux et solidaire.

Je souhaite également remercier chaleureusement les élus sortants pour le travail accompli. Leur investissement a permis de faire avancer des projets structurants et d'améliorer concrètement le quotidien de nos habitants. Cet héritage constitue une base solide sur laquelle nous allons continuer à bâtir.

Le Conseil de communauté renouvelé reflète la diversité de nos communes et de nos sensibilités. Cette richesse s'inscrit dans un esprit de dialogue, de respect et de responsabilité. C'est dans cette exigence collective que nous trouverons les solutions aux défis qui nous attendent.

Les enjeux sont nombreux : attractivité économique, qualité des services publics, aménagement durable, réhabilitation des villages, préservation de notre environnement. Face à ces défis, nous devons agir avec détermination, pragmatisme et esprit de coopération.

Je suis convaincu que, grâce à l'engagement de chacun, nous saurons poursuivre et amplifier les actions engagées, tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour notre territoire. Notre responsabilité est grande : elle est à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Ensemble avec exigence et confiance, continuons à faire de notre communauté un espace dynamique, solidaire et tourné vers l'avenir.



Le Président de la Communauté, Jacques DEPIEDS

LES ÉLUS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ :

Jacques DEPIEDS

Président de la Communauté de communes

Les vices-présidents :

1	Claude PELLISSIER	Chargé des travaux entrepris sur le territoire du Pays de Banon.
2	Thibault DALLAPORTA	Chargé d'assurer le suivi des travaux de voirie sur le territoire communautaire.
3	Muriel GARAU	Chargée d'assurer le suivi des travaux entrepris sur le territoire du Pays de Banon.
4	Sébastien TERRANOVA	Chargé d'assurer le suivi des chantiers en cours et à venir sur la commune de Reillanne.
5	Bernard GRANET	Chargé d'assurer le suivi du projet de la maison de la châtaigne à Revest-du-Bion.
6	Nicolas LAPAILLE	Chargé d'assurer la gestion et l'établissement des sentiers de randonnées.
7	Raymond ARMANET	Chargé d'assurer la location des locaux de la Maison médicale et d'entretenir le dialogue avec la directrice de la crèche de Saint-Michel l'Observatoire dans le fonctionnement des locaux.
8	Pierre POURCIN	Chargé d'engager la réflexion sur le site de la nouvelle déchetterie et du centre de secours.
9	Sylvie ROUZÉ	Chargée de suivre le chantier engagé par la communauté sur le territoire de Saint-Martin-les-eaux.
10	Gérard BURCHERI	Chargé d'assurer les relations et le suivi des questions relatives à la sécurisation du parc d'activités de Banon notamment sur le plan hydraulique.

Les maires et délégués communautaires :

Suppléants

AUBENAS-LES-ALPES



**Dimitri
NICOLOPOULOS-SALLE**

- Stéphane GUILLERMIN

BANON



Sylvain RICCI

- Mireille PELLISSIER
- Gilles MARTIN
- Michelle MOREAU

DAUPHIN



Jean-Marc FERRY

- Patrick CAUCHOIS
- Camille CUPILLARD

MANE



Jacques DEPIEDS

- Marie Louise MEYER • Christine COTRONIS • Anne-Laure GABERT
- Luc GRECO • Alain FIORI

LA ROCHEGIRON



Claude PELLISSIER

L'HOSPITALET



Nicolas LAPAILLE

- Hilde BOONE

MONTJUSTIN



Justin DE GONZAGUE

- Jerome PELLEGRIN

MONTSALIER



Serge MARTIN

- Cyrille DELACROIX

OPPEDETTE



Philippe VIAL

- Grégory BALLIN

REDORTIERS



Gérard BURCHERI

- Monique BREMOND

REILLANNE



Sébastien TERRANOVA

- Luc CANAVESE • Amandine PETIT
- Virginie TILLI BAUDINO • Simonne CHAGNIARD
- Jean-Yves HARRACA • MARAND

REVEST-DES-BROUSSES



Muriel GARAU

- Hervé VERNAY

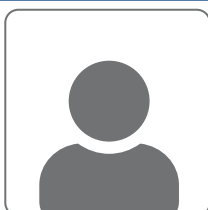
REVEST-DU-BION



Bernard GRANET

- François BOURLIER

SAUMANE



Fabrice PAUL

- Christian BOYER

SIMIANE-LA-ROTONDE



Thibault DALLAPORTA

- Nicolas ROBERTO

SAINTE-CROIX-À-LAUZE



Sébastien BARDOUIN

- Jean-Baptiste BLANC

SAINT-MAIME



Jacques BOUFIER

- Jean-Pierre BAGUR • Stéphanie MAZAURIC

SAINT-MARTIN-LES-EAUX



Sylvie ROUZÉ

- Michèle CROUHY

SAINT-MICHEL L'OBSERVATOIRE



Raymond ARMANET

- Magali GRANIER • Anne-Gaelle LE FOLL
- Roland LATIL

VACHÈRES



Philipe MULOT

- Marie-Laure QUELENNEC

VILLEMUS



Pierre POURCIN

- Jean-François CHABRAN

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ



LE SERVICE ADMINISTRATIF :

Le pôle administratif se situe au siège de la communauté à MANE dans les locaux de la mairie. Il met en œuvre la politique générale et les orientations décidées par le Conseil de communauté, et veille au bon fonctionnement de ses services : gestion des paies et des ressources humaines (plannings, congés, arrêts maladie, formations,...), suivi comptable et budgétaire (mandats, titres, TVA, FCTVA, impôts locaux,...), validation des devis et des bons de commandes, mise en place des marchés publics.

Mais aussi de la gestion des dossiers de demandes de subventions pour les opérations d'investissement, rédaction des actes administratifs individuels et/ou règlementaires, instruction des autorisations d'urbanisme, suivi des assurances et des sinistres, des travaux de réparation, facturation des services SPANC, crèches, assistance téléphonique et WIFI.

Le pôle administratif s'occupe de la création, la gestion et le suivi de la mise en œuvre des différentes compétences de la communauté.

- **Sylvie CAGINICOLAU** : Directrice des ressources humaines
- **Karine MACHARI** : Coordinatrice de projet
- **Isabelle MACHARI** : Secrétaire comptable
- **Edwige JULIEN** : Agent d'accueil et urbanisme
- **Karine LATIL** : Agent administratif

LE SERVICE TOURISME :

Le service tourisme de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon est composé des antennes touristiques et du service de la taxe de séjour. L'office de tourisme de Banon est ouvert toute l'année, tandis que les bureaux de Mane, Reillanne et Saint-Michel-l'Observatoire accueillent les visiteurs de façon saisonnière. Les antennes touristiques ont pour vocation de présenter l'offre touristique aux visiteurs, mais aussi d'être un relais auprès des socio-professionnels au travers de la collecte d'informations avec la gestion de la base de données APIDAE.

Pour apparaître sur le site du service tourisme (<https://authentiquehauteprovence.fr/>), il n'y a pas d'adhésion supplémentaire. Enfin, le service de collecte de la taxe de séjour a été institué sur le territoire en 2016, son produit est affecté au tourisme et aux actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

À l'année, quatre personnes travaillent au sein du service tourisme. L'équipe est renforcée par deux à trois saisonniers selon la période.



Élodie CHAILLAN :
Responsable du service
tourisme et Assistante
prévention
BIT St-Michel



Khadija NASSIRI :
Agent d'accueil
touristique (saisonnière
à Mane et St-Michel)



Cynthia FAYET :
Agent d'accueil
touristique (saisonnière
à Reillanne)



Camille CAGINICOLAU :
Apprentie communication
et marketing

- **Nathalie BRUNO** : Agent d'accueil touristique à Banon
- **Julia VILCHEZ** : Agent d'accueil touristique à Banon
- **Lucienne CATHALA** : Taxe de séjour / Agent d'accueil touristique à Banon

LE SERVICE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET SPANC :

ÉQUIPE DE BANON :



- **Cédric ROCHE** - Chauffeur / Ampiroll / Grue
- **Ionut SERBAN** - Chauffeur / Ampiroll / Grue
- **Yoahn BRUNEL** - Chauffeur / Ripeur / Ampiroll
- **Marc PANIZZI** - Chauffeur / Ripeur / Ampiroll
- **Pascal UGHETTO** - Chauffeur / Ripeur
- **Joan REYNAUD** - Gardien de déchetterie

Peronnes non présentes sur la photo

ÉQUIPE DE MANE :



- **Jean-Luc CALMET** - Chef de service missionné
- **Paul LERCARI** - Chauffeur / Ampiroll / Grue
- **Romain BELLAL** - Chauffeur / Ampiroll / Grue
- **Jordan MANSUY** - Gardien de déchetterie
- **Jean-Laurent BELLAL** - Ripeur
- **Philippe GEORGES** - Agent technique d'entretien polyvalent

La Communauté assure en régie la collecte des déchets sur tout le territoire en points d'apport volontaire : ordures ménagères, papiers, emballages, et cartons. Nous sommes en train de passer à une collecte en bi flux sur les emballages et le papier pour que ce soit dans la même colonne. Nous avons l'objectif d'améliorer le tri, d'éviter les dépôts sauvages et réduire les tonnages des ordures ménagères qui ont un coût élevé. Nous gérons trois déchetteries sur notre territoire : Mane, Banon et Reillanne (gardien de déchetterie : **Mathieu ANSALDI**). **Trier est un geste simple qui permet de lutter contre la pollution tout en économisant de l'énergie et des ressources. Gardons notre Communauté propre !**

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est opérationnel depuis le 1er janvier 2006. C'est un service public qui a pour vocation d'assurer le contrôle de tout système d'assainissement autonome effectuant la collecte, le pré-traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement. Ce service public fait l'objet d'une redevance tout comme l'assainissement collectif.



Daniela MARTINS : Agent administratif déchets ménagers / Technicienne SPANC

Autres services :



Rémi DESSAUD :
Agent d'accueil et
d'entretien gymnase



David BALLON :
Technicien service Assistance
téléphonique



Nadine ESTRAYER :
Maison des services publics

LE SERVICE DES CRÈCHES :

CRÈCHE DE MANE



Virginie SOSSI : Coordinatrice petite enfance / Directrice

- Catherine PEROT - EJE
- Sarah SANSEIGNE - Auxiliaire de puériculture / RPE
- Sophie HOGEDEZ - Animatrice
- Armelle FIALOUX - EJE
- Jennifer GIRET - Auxiliaire de puériculture
- Nathalie SAVOILLAN - Animatrice
- Clara SPARTA - Animatrice
- Magali FUCHS - Agent entretien / Service repas

CRÈCHE DE REVEST-DU-BION



Justine QUENIN : Directrice /
Infirmière puéricultrice

- Aurélie MERLE - EJE
- Clotilde FERDINAND - Animatrice
- Alexandra SCHINCARIOL - Animatrice
- Mélissa CAU - Animatrice
- Anaïs NOAILLE - Auxiliaire de puériculture
- Magalie GAILLARD - Animatrice
- Shanika WIJESEKERA - Agent d'entretien / Service repas

CRÈCHE DE SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE



Jeanne WIDMER : Directrice / EJE /
Infirmière puéricultrice

- Soumia BOASELA - Auxiliaire de puériculture
- Léa BAUDINO - Animatrice
- Iris PACHECO CANELO - Animatrice
- Frédérique THOMET - Animatrice
- Elisa CHALUMEAU - Animatrice
- Delphine MARCHAL - Auxiliaire de puériculture
- Cristina MARTINS - Agent d'entretien / Service repas

Personnes non présentes sur la photo

CRÈCHE DE REILLANE



Ophélie VALENZANO : Directrice / EJE

- Stéphanie PRESUTTO - Auxiliaire de puériculture
- Laurence PELOUX - Animatrice
- Pauline PASCOLO - Animatrice
- Virginie CONSTANS - Animatrice
- Hélène PFAFF - Auxiliaire de puériculture
- Valérie LIBLANC - Auxiliaire de puériculture
- Aurore FEITZ - Moniteur éducateur
- Morgane PRESUTTO - Auxiliaire de puériculture
- Julie MESCOLINI STABILE - Agent d'entretien / Service repas

* EJE : Éducatrice jeune enfant

Relais Petite Enfance :

Le RPE de la Communauté, créé en 2021, est un service gratuit et itinérant pour les familles et les professionnels de la petite enfance dans plusieurs communes (Mane, Reillanne, Banon, Saint-Maime, Saint-Michel l'Observatoire). Il propose des ateliers d'éveil, accompagne les familles dans la recherche de modes d'accueil et les démarches administratives. Il organise également des événements et travaille en partenariat avec différents acteurs locaux.

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

1. **Aménagements de l'espace** : Établissement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le conventionnement avec l'établissement public foncier permet des interventions destinées à la production d'habitat mixte ou autre. L'intervention de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon se limite à la définition du territoire sur lequel intervient l'établissement public foncier régional.
2. **Développement économique** : Action de développement économique (création, aménagement, entretien, gestion des zones d'activités). Création de commerces de proximité et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Promotion et développement du tourisme (création office de tourisme).
3. **Accueil des gens du voyage** : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.
4. **Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

1. **Protection et mise en valeur de l'environnement** : Chemins de randonnées (balisage, entretien, promotion).
2. **Politique du logement** : Programmes d'intérêt général (PIG), diagnostic de l'habitat et opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Assure la maîtrise d'ouvrage pour les logements sociaux.
3. **Voirie** : Création, entretien de la voirie publique, ainsi que les réparations, le recours à l'épareuse et le déneigement mécanique, à l'exception du balayage de la chaussée.
4. **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs** : Aménagement, entretien, gestion et animation du complexe sportif et culturel à Banon. Réalisation du planétarium à Saint-Michel l'Observatoire.
5. **Action sociale** : Service de transport hebdomadaire, service d'aide ménagère à domicile et service de télé-assistance. Création et aménagement des structures d'accueil avec ou sans hébergement (crèches, centres de loisirs).

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES :

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (SPANC).
- **Adduction d'eau potable travaux d'assainissement** (études et travaux d'investissement à caractère intercommunal).
- Création et gestion d'un **système d'information géographique** (SIG) avec numérisation des cadastres communaux.
- **Fonds de péréquation intercommunal et communal** (FPIC), le **contingent d'incendie** (SDIS) ainsi que la contribution à la fourrière de Vallongue (Valensole).
- **Accès internet par le service dénommé Réseau Local Inter Communal** (RLIC) dans les secteurs dépourvus des moyens conventionnels pour en bénéficier.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES DÉCHETTERIES :

BANON

Horaires :

06.77.96.48.25

Route d'Apt, 04150 Banon

- Lundi : fermé
- Mardi et Samedi : 9h-12h 13h30-17h30
- Mercredi, Jeudi et Vendredi : 13h30-17h30

MANE

Horaires d'été (1er juillet au 31 août) :

- Tous les jours : 6h-13h

06.64.52.91.98

Parc d'activité économique du Pitaugier, 04300 Mane

Horaires d'hiver (1er septembre au 30 juin) :

- Lundi et Dimanche : fermé
- Mardi au Vendredi : 8h30-12h 13h30-17h
- Samedi : 8h-15h

REILLANNE

Horaires :

06.67.19.86.06

Route du stade, 04110 Reillanne

- Lundi, Mercredi et Vendredi : 13h30-17h
- Samedi : 8h30-12h
- Mardi, Jeudi et Dimanche : fermé

RÉSEAU LOCAL INTER COMMUNAL (RLIC) :

Permet d'interconnecter les communes de la Communauté, en proposant un **réseau haut débit** qui se situe entre l'ADSL et la fibre, pour les entreprises ou particuliers dépourvus de connexion ADSL suffisante (zone blanche).

- **20€ / mois** avec recouvrement par le Trésors public tous les trimestres.
- **80€ frais d'installation** (pose d'antenne sur la toiture)

Frais de résiliation : 80€ frais de résiliation si abonnement supérieur à 1 an / 250€ frais de résiliation si abonnement inférieur à 1 an. Condition d'abonnement, faire une demande d'interconnexion au RLIC auprès de la Communauté.

MAISON DES SERVICES PUBLICS

MATINÉE :

- Lundi = 1er et 3ème à ST MICHEL de 9h à 12h et à MANE pour le 2ème et 4ème
- Mardi = 1er et 3ème à REILLANNE de 8h à 12h et à MANE pour le 2ème et 4ème.
- Mercredi = à ST MICHEL de 9h à 12h (mairie)
- Jeudi = à MANE de 8h à 12h (bureau MSAP)
- Vendredi = 2 fois par mois à REILLANNE de 9h à 12h et 2 fois par mois à MANE.

APRÈS MIDI :

- Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi = à MANE de 14h à 18h (bureau MSAP, derrière BIT)

Portable : 07.44.91.42.77

Fixe : 04.92.77.87.09



**ASSISTANCE
TÉLÉPHONIQUE**

RESTEZ EN SÉCURITÉ CHEZ VOUS

La Communauté de Communes met à disposition une **montre de téléassistance** détectant les **chutes** et permettant d'**alerter la Communauté de communes** en cas de besoin.

**24h/24
7j/7j**

Remplacement du dispositif gratuitement pour les abonnés
Installation d'un dispositif 70€

Pour plus d'informations contactez, la Communauté de communes :

04.92.75.04.13 mairie@mane-en-provence.com